



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24164818

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 NOV. 2024

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0403.544.150

Nom

(en entier) : LVD TECHNICS

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue de la Mutualité 98 boîte 3, 7100 La Louvière, Belgique

Objet de l'acte : Transfert du siège social

**LVD TECHNICS - BE0403.544.150 PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ASSOCIES DU 1^{ER} JUIN 2024**

Le 1^{er} juin 2024 s'est réunie au siège social l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SRL LVD TECHNICS.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCAUX.

Ordre du jour :

- Transfert du siège social

L'assemblée générale vote à l'unanimité le changement de siège social de la société de l'adresse Avenue de la Mutualité, 98/3 à 7100 La Louvière à l'adresse suivante : NIVAXIS GATE - Avenue Jean Monnet 1 - 1401 Baulers

L'assemblée décide de donner procuration, avec droit de substitution, à la SPRL MAGECOFI-ATECOFI, ayant son siège Chaussée de Bruxelles 124 à 1410 Waterloo, représentée par Kévin Charlier, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour la représenter, qualifiée qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour effectuer tout publication dans le Moniteur Belge, pour modifier l'immatriculation de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et en conséquences, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utiles à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Kévin Charlier

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).